

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE ARISTIDE BRIAND

NANTES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : .....2021-2022.....

Quorum :...12.....

Numéro de séance :...5

Nombre des présents : 19

Date de convocation :...10/06/2022....

Nombre d'absents excusés :

Présidence de : Mme BUCHON

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
DES QUESTIONS TRAITEES	Avis Vote Extrait Motion			
			désignation	N°

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration précédent  
(07/04/2022)

**I - QUESTIONS FINANCIERES**

2. Décision budgétaire modificative pour information

3. Décision budgétaire modificative pour vote pour vote

4. Contrats et conventions pour votes

**II - QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES**

5. Période stages 3ème 2022-2023 pour vote

6. Organisation de la rentrée scolaire 2022 pour vote

7. Protocole de lutte contre le harcèlement

8. Ventilation DGH 2022 pour vote

9. Rapport définitif suite à l'évaluation de l'établissement

**III - QUESTIONS DIVERSES**

Signatures

La Présidente : G. BUCHON



Le secrétaire de séance : N. DERYDE

PRÉSENCE AU CONSEIL.

Séance du lundi 20 juin 2022

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Prénom Nom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	Vincent Payen de La Garanderie	X						
	Adjointe	Chantal Buchon	X						
	Gestionnaire	Viviane Locuratolo	X						
	CPE	Françoise Taté	X						
<b>Élus locaux</b>	Collectivité de rattachement	Ugo Bessière	X			David Martineau			
	Ville de Nantes	Fanny Sallé				Caroline Hubert			
	Nantes Métropole	Olivier Chateau				Hélène Naulin			
		Franckie Trichet				Mahaut Bertu			
<b>Personnalité qualifiée</b>		Pierre Gallier							
	<b>Total</b>		<b>5</b>						
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	Mme Coulomnier	X			Mme Lopez			
		Mme Blayo	X			Mme Feydeau			
		Mme Izacard	X			M. Schoeffter			
		Mme Hervé				Mme Le Gall	X		
		Mme Murzeau	X			M. Robin			
	M. Pénisson	X			Mme Delaunay				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
<b>Total</b>			<b>5</b>				<b>1</b>		
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Élus parents d'élèves	Mme Pardo	X			Mme Rouyer			
		Mme Guernouti	X			Mme Bourgois			X
		M. Castanier	X			Mme Manoukian			
		M. Clouet	X			Mme Deryde			X
		Mme Titri				Mme Rousseau			
		M. Caillaud				Mme Traoré			
Elèves	Jade Gindre	X			Léna Billaud-Coutand	X			
	Léonie Riffo-Fuenzalida				Lily Lafage				
	<b>Total</b>		<b>5</b>				<b>3</b>		

Madame la Principale-adjointe indique que Monsieur le Principal est convoqué à une commission d'appel à l'Inspection d'académie et qu'il arrivera en cours de séance. Elle demande si des commentaires sont à formuler sur l'ordre du jour.

Un représentant des parents d'élèves demande pourquoi la DHG est si loin dans l'ordre du jour.

Madame la Principale adjointe indique que c'est pour attendre M. le principal qui a dû se rendre à une autre réunion.

1. **Adoption du procès-verbal** du Conseil d'Administration précédent (07/04/2022)

Sur proposition de Madame la Principale adjointe, les membres du Conseil d'administration votent l'adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2022.

**Délibération 1 - Le C.A. adopte le procès-verbal du 07/04/2022 -**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 16

Suffrages exprimés : pour : 16

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

**I - QUESTIONS FINANCIERES**

Madame la Gestionnaire présente les décisions modificatives (DM).

2. **Décision budgétaire modificative pour information**

Le reliquat d'une subvention servant à financer des projets autour de l'Europe (157,19 €) est réinjecté dans le budget annuel, en prévision de recettes et en ouverture de crédits.

Subvention départementale « Actions éducatives » : une erreur de 0,50 € est corrigée, en prévision de recettes et en ouverture de crédits.

Fond social Etat : les dépenses 2021 ayant été un peu plus élevées que prévu au moment de l'élaboration du budget 2022, le reliquat est moindre qu'anticipé et l'ouverture de crédits et la prévision de recettes doivent être diminuées de 103,31 €.

Fonds social départemental : le reliquat 2021 et la subvention 2022 permettent d'augmenter l'ouverture de crédits et la prévision de recettes de 12 428,98 €.

Subvention départementale « Petits travaux du propriétaire » : les dépenses 2021 ayant été un peu moins élevées que prévu au moment de l'élaboration du budget 2022, le reliquat est un peu plus élevé qu'anticipé et l'ouverture de crédits et la prévision de recettes doivent être augmentées de 654,23 €.

Un représentant des parents d'élèves est surpris car il avait été question d'un projet de jumelage avec un établissement scolaire allemand qui ne figure pas dans la DM. Madame la Gestionnaire précise que le budget actuellement modifié est le budget annuel 2022, alors que ce voyage, s'il se produit, se déroulera en 2023. Il n'y a donc pas lieu d'amender le budget 2022. En revanche, le budget de ce voyage devra impérativement être voté au Conseil d'administration d'octobre, s'il doit avoir lieu.

Madame la Principale adjointe répond en outre qu'un accord de principe a été donné mais qu'aucun projet n'est chiffré. Du fait du départ de la professeure d'Allemand, le collègue ne peut s'engager sur la volonté du futur professeur, qui sera d'ailleurs un stagiaire.

### 3. Décision budgétaire modificative pour vote

Madame la Gestionnaire présente une décision budgétaire modificative pour vote destinée à abonder de 1 500,00 € le service « Activités pédagogiques » via un prélèvement sur fonds de roulement.

Arrivée de Monsieur Bessière, conseiller départemental.

<b>Délibération 2 - Le C.A. adopte la décision budgétaire modificative telle que présentée (prélèvement de 1 500,00 €)</b>	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 17
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 17
	<i>contre</i> : 0
<i>Abst., blancs et nuls</i> :	0

### 4. Contrats et conventions

#### 1 Contrat ELIS

Arrivée de Madame Pardo, représentante des parents d'élève.

Ce contrat permet de lutter contre les nuisibles, il est obligatoire en présence d'un service de restauration. Le contrat datait et prévoyait des pièges avec appâts chimiques aujourd'hui interdits. Il doit être renouvelé. Un passage tous les mois est prévu pour relever les pièges du local poubelles, et un passage tous les 3 mois à la restauration collective (coût annuel : environ 700,00 €).

<b>Délibération 3 - Le C.A. le chef d'établissement à signer le contrat avec ELIS</b>	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 18
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 18
	<i>contre</i> : 0
<i>Abst., blancs et nuls</i> :	0

#### 2 Contrat télésurveillance

Contrat de télésurveillance pour l'alarme anti-intrusion : l'actuel contrat est un vieux contrat en Francs. L'agent comptable en poste au lycée Livet étant sur le départ, elle souhaite remettre de l'ordre dans les contrats de ses établissements rattachés. Le nouveau contrat reprend les mêmes conditions que l'ancien.

<b>Délibération 4 - Le C.A. autorise le chef d'établissement à signer le contrat de télésurveillance avec SECURITAS</b>	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 18
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 18
	<i>contre</i> : 0
<i>Abst., blancs et nuls</i> :	0

### 3 Convention Proformasec

Il est obligatoire pour les employeurs de former leurs personnels au maniement des extincteurs. Une formation aura lieu le mardi 30 août 2022 matin.

**Délibération 5 - Le C.A. autorise le chef d'établissement à signer  
la convention avec Proformasec**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 18

Suffrages exprimés : pour : 18

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

### 4 Convention Scostudio

Les photos de classe seront prises par Scostudio le 6 septembre 2022. Les photos seront vendues par le photographe via un site internet. Pour les familles sans internet, Madame Fernandes, la secrétaire de direction, fera les commandes à leur place.

**Délibération 6 - Le C.A. autorise le chef d'établissement à signer  
la convention avec Scostudio**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 18

Suffrages exprimés : pour : 18

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

### 5 Convention Scopitone

Un représentant des enseignants indique que cet atelier de création numérique et multimédia est proposé dans le cadre du festival Scopitone (proposition de la Mairie autour de la présentation du quartier, tournée vers les Arts plastiques et la Musique). Il se fera au collège avec la professeure d'Arts plastiques pour accompagner la classe de 6<sup>e</sup>D en tout début d'année.

**Délibération 7 - Le C.A. autorise le chef d'établissement à signer  
la convention Scopitone**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 18

Suffrages exprimés : pour : 18

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

## II - QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

### 5. Période stages 3<sup>ème</sup> 2022-2023

Madame la Principale adjointe propose que la période de stage des élèves de 3<sup>ème</sup> soit fixée à la semaine du 23 janvier 2023, ce qui laisse 15 jours avant les vacances de février pour pouvoir travailler au CDI et rendre le rapport de stage.

Madame la Gestionnaire précise que le collège fera partie de l'expérimentation départementale de prêt d'ordinateurs aux élèves boursiers de 3<sup>ème</sup>, la dotation interviendra sans doute après la campagne de bourses de début d'année.

**Délibération - Sur proposition du chef d'établissement, le C.A. décide de la période de stage de 3<sup>ème</sup> : semaine du 23/01/2023**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 18

Suffrages exprimés : pour : 18

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

### 6. Organisation de la rentrée scolaire 2022

Madame la Principale adjointe annonce que la rentrée scolaire aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022 selon les modalités suivantes : de 09h à 15h pour les 6<sup>ème</sup>, et de 14h à 16h pour les 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

**Délibération 3 – Sur proposition du chef d'établissement, le C.A. adopte l'organisation de la rentrée scolaire**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 18

Suffrages exprimés : pour : 18

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

### 7. Protocole de lutte contre le harcèlement

Madame la Principale adjointe présente le protocole en indiquant qu'il est obligatoire : il permet de clarifier les rôles de chacun lorsqu'un élève est en situation de harcèlement. Ce protocole est à destination du personnel de l'établissement.

Madame la Conseillère principale d'éducation a été désignée « référent harcèlement ».

Une représentante des parents d'élèves demande de modifier le document pour indiquer « la référente » et non « le référent ». Madame la Conseillère principale d'éducation répond qu'elle n'y tient pas particulièrement.

Madame la Principale adjointe précise que des actions de prévention seront menées pour les classes 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.

Une représentante des parents d'élèves demande ce qu'est la cellule de veille.

Madame la Principale adjointe répond qu'il s'agit d'une cellule déjà existante au collège : elle réunit l'infirmière, l'assistante sociale, la conseillère principale d'éducation, la Psychologue de l'Education nationale (anciennement Conseillère d'orientation Psychologue) et la direction du collège. Elle se réunit une fois par mois pour étudier la situation d'élèves signalés comme étant en difficulté (scolaire, sociale...) par les personnels du collège.

Une représentante des parents d'élèves demande si les élèves seront informés de ce protocole.

Madame la Principale adjointe précise que le protocole est destiné aux adultes de l'établissement. Pour les élèves, des actions de prévention sont menées.

Madame la Principale adjointe ajoute que des élèves sentinelles peuvent être mis en place par exemple mais convient, de concert avec un représentant des parents d'élèves, que cela n'est pas souhaitable car ce serait trop lourd à porter pour ces élèves. Les élèves sentinelles sont des élèves dont le rôle est de faire remonter un fait anormal en en faisant part à un professeur principal ou un autre adulte.

Madame la Conseillère principale d'éducation précise qu'il est préférable que le sujet soit le fait de tous.

Autres actions :

Madame la Conseillère principale d'éducation indique qu'une intervention du « studio 11-15 » était prévue



mais il n'y avait pas d'animateurs, les actions ont été annulées cette année.

Une représentante des enseignants ajoute que la sensibilisation peut être faite en vie de classe et qu'elle est étudiée dans le programme de 5<sup>ème</sup>.

Madame la Principale adjointe précise que l'intervention de l'assistante sociale ou de l'infirmière s'est faite pour un cas ou deux mais elles n'ont pas beaucoup de temps pour intervenir fréquemment.

Une représentante des enseignants précise qu'il faut éviter de faire un sujet du harcèlement, le mot est souvent galvaudé. Il est important de développer l'aptitude à vivre ensemble, diversifier les approches.

Madame la Principale adjointe rappelle que la prochaine réunion du CESC se tiendra le 4 juillet pour faire le bilan des actions de l'année.

### 8. Ventilation DGH 2022 (point abordé après le point 9)

SIXIEMES										
	A	B	C	D	Gr/Dédoub	Remédiation	TOTAL	nb gr	nb él	nb él/gr
EFFECTIF		30	30	30	30			120		
	horai ét.	horaires prof								
FRANCAIS	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		2	20		
MATH.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	2		20		
ANGL1	4		4	4	4			12		
ANGL NON SI		4						4	1	15
BI-ALL	3								1	15
ANGL SI L&L	4	4						4	1	15
HG SI DNL	2	2						2	1	15
ALL SI		4						4	1	15
H/G EMC	3	3	3	3	3			12		
SVT		1,5	1,5	1,5	1,5	3		9		
PHYS	4	1	1	1	1	2		6		
TECHNO		1,5	1,5	1,5	1,5	3		9		
ARTS PL.	1	1	1	1	1			4		
ED.MUS.	1	1	1	1	1			4		
CHAM	2			2				2	1	12
E.P.S.	4	4	4	4	4			16		
ULIS										
TOTAL	37	26 ou 28	28	26 ou 28	26			128		

CINQUIEMES										
	A	B	C	D	Gr/Dédoub	Remédiation	TOTAL	nb gr	nb él	nb él/gr
EFFECTIF		27	27	27	27			108		
	horai ét.	h.prof								
FRANCAIS	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	2		20		
LATIN	1		1					1	1	28
MATH.	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	2		16		
ANGL1	3		3	3	3			9		
ANGL NON SI	3	3						3	1	13
BI-ALL	3								1	12
ANGL SI L&L	4	4						4	1	14
HG SI DNL	2	2						2	1	14
ALL SI	2,5	3						3	1	14
ESP2	2,5			2,5	2,5			8,5	3	82
ALL2	2,5									
H/G EMC	3	3	3	3	3			12		
SVT	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5			6		
PHYSIQUE	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5			6		
TECHNO	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5			6		
ARTS PL.	1	1	1	1	1			4		
ED.MUS.	1	1	1	1	1			4		
CHAM	2			2				2	1	10
E.P.S.	3	3	3	3	3			12		
ULIS								0		
TOTAL		26	28	26	26			118,5		

QUATRIEMES														
EFFECTIF	A		B		C		D		Gr/Dédoub	Remédiation	total	nb grou	nb él prév	nb él/gr
	horai él.													
		29		29		28		28			114			
		h.prof												
FRANCAIS	4,5	4,5		4,5		4,5		4,5			18			
LATIN	2			2							2	1	15	15
MATH.	3,5	3,5		3,5		3,5		3,5	2		16			
ANGL1	3			3		3		3			9			
ANGL NON SI	3	3									3	1	14	14
BI.LL	3										0	1	7	7
ANGL SI L&L	4	4									4	1	15	15
HG SI DNL	2	2									2	1	15	15
ALL SI	2,5	3									3	1	15	15
ESP2	2,5	2,5		2,5		2,5		2,5			10	4	88	
H/G EMC	3	3		3		3		3			12			
SVT	1,5	1,5		1,5		1,5		1,5			6			
PHYSIQUE	1,5	1,5		1,5		1,5		1,5			6			
TECHNO	1,5	1,5		1,5		1,5		1,5			6			
ARTS PL.	1	1		1		1		1			4			
ED.MUS.	1	1		1		1		1			4			
CHAM	2							2			2	1	11	11
E.P.S.	3	3		3		3		3			12			
ULIS											0			
TOTAL		26		29		26		29	2		119			

TROISIEMES														
EFFECTIF	A		B		C		D		Gr/Dédoub	Remédiation	total	nb grou	nb él prév	nb él/gr
	horai él.													
		30		30		29		29			118			
		h.prof												
FRANCAIS	4	4		4		4		4			16			
LATIN	2			2							2	1	7	7
MATH.	3,5	3,5		3,5		3,5		3,5	2		16			
ANGL1	3			3		3		3			9			
ANGL NON SI	3	3									3	1	17	17
BI.LL	3			3							3	1	17	17
ANGL SI L&L	4	4									4	1	13	13
HG SI DNL	2	2									2	1	13	13
ALL SI	2,5	3									3	1	13	13
ESP2	3	3		3		2,5		2,5			7,5	3	85	
H/G EMC	3,5	3,5		3,5		3,5		3,5			14			
SVT	1,5	1,5		1,5		1,5		1,5			6			
PHYSIQUE	1,5	1,5		1,5		1,5		1,5			6			
TECHNO	1,5	1,5		1,5		1,5		1,5			6			
ARTS PL.	1	1		1		1		1			4			
ED.MUS.	1	1		1		1		1			4			
CHAM	2							2			2	1	13	13
E.P.S.	3	3		3		3		3			12			
ULIS									21		21			
TOTAL		31		29		31		31	23		140,5			

Madame la Principale adjointe présente la répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG) : 16 divisions sont finalement attendues, la 17ème ayant été rendue, la cinquième classe de 3<sup>ème</sup> ne sera pas ouverte.

Le nombre d'Heures Postes (HP) est fixé à 509, complété de 21 Heures Supplémentaires Annuelles Horaires (HSA). Le nombre d'heures d'enseignements légaux est réparti (26 heures par division), l'Inspection d'académie apporte une marge de 3 heures par division, soit 48 heures.

Madame la Principale adjointe précise la répartition de cette enveloppe supplémentaire :

- Allemand bilingue et Section internationale : 16h
- Latin 5h : 1h en 5<sup>ème</sup>, 2h en 4<sup>ème</sup>, 2h en 3<sup>ème</sup>
- Français 4h : 2h de remédiation en 6<sup>ème</sup> (élèves en difficultés sortis des classes) et 2h en 5<sup>ème</sup> (1h tous les 15 jours en dédoublement)
- Maths 8h : dédoublement ½ heure par semaine pour tous (2h par niveau)
- Sciences 8h : 3 groupes de 20 élèves en 6<sup>ème</sup>
- Espagnol 1h : les classes de 5A et 5B sont regroupées : ½ heure par semaine est prévue pour chacune des parties de classes

Madame la Principale adjointe précise qu'un reliquat de 6 HSA permet de les transformer en Heures Supplémentaires Effectives (1 HSA = 36 HSE). Ce volant d'heures sera utilisé pour d'autres projets ponctuels (sport en ULIS, piscine...).

Un représentant des enseignants indique que normalement les 2 heures de chorale sont prises sur la marge.

Madame la Principale adjointe répond que ces heures sont bien comptées.

Un représentant des parents d'élèves demande comment ces heures sont financées si elles ne sont pas



prises sur la marge.

Madame la Principale adjointe répond qu'elle vérifiera.

Impact sur le personnel :

Un représentant des enseignants indique que des enseignants titulaires donnent des heures ailleurs. Un enseignant nommé dans l'établissement doit normalement faire la majorité de ses heures dans le collège.

Madame la Principale adjointe précise que le collège essaie de garder au maximum les enseignants en leur trouvant des heures ailleurs, en proposant d'autres établissements pour se donner des chances de garder les personnes (cas des enseignants titulaires et contractuels). Madame la Principale adjointe ajoute qu'un enseignant stagiaire sera présent en anglais (8h) et un autre en allemand (18h). Il s'agit d'un choix du Rectorat, ce n'est pas un choix de l'établissement.

Un représentant des enseignants demande pourquoi la dotation est en baisse : 509 HP en 2022 et 527 HP en 2021.

Madame la Principale adjointe répond qu'en janvier était prévue une 17<sup>ème</sup> division donc 29h de plus.

Un représentant des enseignants s'étonne que des enseignants partent alors que le nombre d'heures supplémentaires augmente, ce n'est pas normal.

Madame la Principale adjointe précise qu'aujourd'hui ça fonctionne avec des Blocs de Moyens Provisoires (BMP) : quand il y a des temps partiels, il y a un BMP décompté sur les heures postes.

Un représentant des enseignants indique qu'il y a un problème de fléchage : moins on a d'HSA consommée, plus on a de HP consommées.

Madame la Principale adjointe indique qu'un arbitrage est fait pour pénaliser le moins de personnes possibles.

Une représentante des enseignants ajoute qu'il n'y a pas assez d'heures postes, que c'est difficile pour monter des projets avec autant d'heures supplémentaires.

Madame la Principale adjointe répond que le collège n'a pas le droit de consommer plus d'HP et se doit de faire avec la DHG. La Direction demandera déjà 0,3 HP en plus pour mettre en place les dispositifs envisagés. Le nombre d'heures supplémentaires légal est fixé à 2h maximum par enseignant à temps plein.

Une représentante des parents d'élèves précise que c'est important que les professeurs n'aient pas trop d'heures supplémentaires.

Madame la Principale adjointe ajoute que la DHG ne prévoit pas l'ouverture de la LV2 Allemand. La possibilité du choix de LV2 en classe de 5<sup>ème</sup> a été envisagée et les dossiers d'inscription envoyés tôt pour avoir un groupe de 15. Ouvrir un groupe de langue pour 15 élèves, c'est déjà consommer beaucoup de moyens par élève ; ouvrir un groupe de langue pour 10 élèves augmente encore ce ratio. Le collège est obligé de se projeter sur la cohorte. En 2022, la LV2 ne coûte que 0,5 HP, en 2023 : 3 heures (1 groupe en 5<sup>ème</sup> et 1 groupe en 4<sup>ème</sup>), on est obligé de prendre sur la marge. En 2024 : c'est 5,5 heures.

Une représentante des parents d'élèves s'étonne que les élèves de classe bilangue, de section internationale et de CHAM n'aient pas le choix de leur LV2. Cependant, ils ont choisi leur spécialité alors que les autres élèves ne font aucun choix, et pour l'heure, y compris en matière de LV2. Cela pose question. Le collège pourrait faire une expérimentation et par la suite demander des HP.

Madame la Principale adjointe précise que l'obligation est que les élèves aient une LV2, pas qu'ils aient le choix de leur LV2. Le projet d'établissement est de ne laisser personne au bord du chemin. Compte tenu du coût à terme avec des risques d'heures supplémentaires en plus, compte tenu de la volonté d'aider des élèves en difficulté, un coût aussi élevé pour 10 élèves n'est pas acceptable (50% de la marge pour l'allemand).

Un représentant des parents d'élèves indique que la direction avait précisé en février que la LV2 pourrait ouvrir avec 8-10 élèves, or on est à 11 élèves inscrits. Il ajoute que les parents d'élève demandent cette option depuis 2 ans et qu'il n'est pas normal que le choix de ne pas l'ouvrir soit arrêté à la dernière minute sans aucune concertation des enseignants et des parents d'élèves. Ce n'est pas correct. Une dizaine d'élèves inscrits est vrai succès pour une première année et cela peut créer une dynamique pour les prochaines années.

Un représentant des parents d'élèves précise que ce projet fait suite à un accord du Rectorat en décembre 2021, suivi d'un financement sur la DHG de février. Les enseignants de langues ont ensuite sensibilisé les élèves de 6<sup>ème</sup> à l'espagnol et à l'allemand en mars, suivi d'un sondage des familles en avril et des inscriptions en mai. S'arrêter à la dernière marche n'est pas respectueux des élèves et des familles. Il est incompréhensible que le service de l'allemand soit à 16 heures complété par 2 heures de remédiation alors qu'il pourrait être proposé d'emblée à 18,5 heures en intégrant un groupe LV2.

Une représentante des parents d'élèves indique que la langue allemande est porteuse sur le marché du travail ; c'est un vrai atout. L'équilibre financier doit être contrebalancé sur un plus long terme et non pris dans une vision à court terme. Le projet est bien de proposer le choix à un maximum d'élèves.

Une représentante des enseignants précise qu'un service public de qualité implique le plus d'options et choix possibles pour les élèves.

Une représentante des parents d'élèves ajoute que l'on peut tabler sur une augmentation d'élèves en allemand pour les années suivantes et alléger les groupes en espagnol.

Madame la Principale adjointe répond qu'un choix de LV2 génère un groupe et prend encore plus sur la marge pour l'allemand. La SI et classe bilangue prennent sur la marge : les choix de l'établissement sont

payés par l'établissement.

Un représentant des parents d'élèves s'étonne que l'administration considère l'allemand LV2 comme seul consommateur de marge. S'il s'agit de la LV2, cette consommation supplémentaire de marge peut tout aussi bien être imputée à l'espagnol.

Un représentant des parents d'élèves indique que 2022 est une opportunité pour ouvrir et permettre à tous les élèves de choisir la LV2 : ½ heure de plus est nécessaire pour 2022, aucune heure en plus en 2023. C'est à moyens quasi constants pour les deux prochaines années puisque les élèves SI et bilangue seront regroupés sur tous les niveaux à partir de 2023, les 5,5 heures projetées en 2024 ne sont donc pas fondées.

Monsieur le Principal entre dans la salle.

Madame la Principale adjointe soumet au vote la DHG.

Délibération 10 - Le C.A.	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 19
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 4
	<i>contre</i> : 10
	<i>Abstentions</i> : 5

9. **Rapport définitif suite à l'évaluation de l'établissement (point abordé avant le point 8)**

Transmission en l'état pour information (pas de vote).

Un professeur indique que le Directeur adjoint du Conservatoire n'aurait pas été consulté (peut-être quelqu'un d'autre du Conservatoire l'a été).

Madame la Principale adjointe indique que l'évaluation avec les personnels, de celle des parents et de cette évaluation externe vont servir pour écrire le projet d'établissement. Une représentante des parents d'élèves s'étonne du commentaire sur l'implication des parents « l'engagement auprès des parents reste faible ».

Madame la Conseillère principale d'éducation répond que la formulation est malheureuse. Il faut sans doute l'entendre au sens du nombre de parents impliqués (faible) par rapport au « volume » de parents, sachant que le « petit nombre » est très actif.

Les représentants des parents d'élèves précisent qu'ils sont présents et s'impliquent dans toutes les instances du collège.

**Le Conseil d'administration s'arrête avant les questions diverses (environ 3 heures de séance). Il est envisagé un CA d'urgence le jeudi 23 juin 2022 pour remettre à l'ordre du jour le point sur la ventilation DHG 2022 (en le soumettant à nouveau au vote) et en y ajoutant le point Questions diverses non abordé en séance.**

### III- QUESTIONS DIVERSES

#### 1. Climat scolaire

- Peut-on faire un bilan de l'année à ce sujet ?
- Quelles solutions apporter au harcèlement et à la violence subis par des élèves au sein de leurs familles ? en dehors du collège ? création d'un espace de parole ?

#### 2. Projets

- La grande majorité des familles ayant répondu aux questionnaires FCPE souhaiteraient que les projets/voyages scolaires reprennent à la rentrée. Visibilité ?
- Les activités méridiennes ont-elles repris en intégralité ?

#### 3. Rentrée scolaire - Accueil des familles Rom

Le dispositif d'accueil des familles Rom mis en place par le collège est très positif, est-il reconduit cette année ? Pourrait-il être élargi à tous les niveaux afin de suivre ces familles sur les 4 années du collège ? Quels sont les moyens disponibles pour assurer un suivi ? A qui s'adresser ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.